

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 300

« RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE RÉPARTITION ET DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX DÉPENSES DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 »

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2019, à 19 h 00, à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, le « **Règlement établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année financière 2020** ».

Une copie de ce Règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois, ainsi que sur le site internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry (www.mrc-beauharnois-salaberry.com).

Donné à Beauharnois, ce douzième (12^e) jour du mois de décembre de l'an deux mil dix-neuf (2019).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Linda Phaneuf, urb.